

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Tombé

AMENDEMENT

N ° DN116

présenté par

M. de la Verpillière, M. Abad, M. Bazin, M. Boucard, M. de Ganay, Mme Marianne Dubois,
M. Ferrara, M. Furst, M. Jacob, M. Marlin, M. Savignat, Mme Trastour-Isnart et M. Verchère

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante, "Ils ne pourront être inférieurs aux annuités inscrites au tableau ci-dessus".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de sécuriser au maximum la trajectoire dans la perspective de l'actualisation devant intervenir avant la fin 2021, afin de garantir les besoins à hauteur de 295 Md€ sur la période tel qu'indiqué à l'alinéa 450 du rapport annexé.